Académie d'Orléans-Tours – CAPA certifiés du 10 juillet 2020
Tableau d'avancement à la classe exceptionnelle
Déclaration liminaire du SNALC

Madame la Secrétaire générale d'académie, Mesdames et Messieurs les membres de notre CAPA, chers collègues,

Aujourd'hui, le SNALC Orléans-Tours est triste.
Le SNALC est triste, parce que cette CAPA examinant un tableau d'avancement s'annonce comme la dernière. Or le SNALC croit que la culture du dialogue, même quand il est difficile, est plus fructueuse que la culture de la confrontation individuelle dans laquelle on nous force à rentrer. C'est pour cela que le SNALC militera pour une refondation d'un paritarisme intelligent.

Le SNALC est triste, parce que les données de cette CAPA montrent que la création de la classe exceptionnelle, pour les corps à gestion déconcentrée, a bien été une escroquerie intellectuelle. Dans ce grade « fonctionnel », 80 % des promotions sont réservées aux collègues ayant exercé pendant au moins 8 ans dans des fonctions ou des conditions spécifiques : cela constitue le vivier 1.
En 2017, dans le corps des professeurs certifiés de l'académie d'Orléans-Tours, le vivier 1 comptait **204** candidats pour 181 promotions possibles. En 2018, **125** candidats pour 140 promotions. En 2019, **112** candidats pour 183 promotions. Cette année, **38** candidats pour 122 promotions.

Plus fort ! En 2020, il y aura plus de promus au vivier 2 (42) qu'au vivier 1 (38). On est loin du 20 % / 80 %…

Le SNALC, qui s'est opposé au PPCR, regrette que des organisations syndicales, par esprit politique partisan, aient voté en faveur d'un système qui fait miroiter à la majorité des collègues une promotion qu'ils n'auront pas. Car dans le vivier 2, le flot des collègues qui attendent la promotion monte : **895** en 2017 pour 44 promotions, **911** en 2018 pour 51 promotions, **932** en 2019 pour 63 promotions, et, en 2020, **956** pour 42 promotions !

C'est pour mettre fin à ce scandale que le SNALC demande la fusion des 2 viviers, mais on comprend bien que notre ministère, à l'invitation de Bercy, n'est pas pressé d'élargir un système de promotion si économique.

Enfin, le SNALC est triste, parce que le tableau du vivier 2 qui nous est proposé donne un avant-goût inquiétant de ce qui se passera une fois le paritarisme disparu : un système opaque, fonctionnant parfois bien, et parfois en dépit du bon sens. Le SNALC a repéré 2 dysfonctionnements majeurs, pour lesquels nous proposerons des solutions :

1. **le déséquilibre du taux de promotion en fonction des disciplines.** Nous proposons un lissage des écarts autour de la moyenne, dans les disciplines dont les effectifs sont importants et les chiffres, donc, significatifs.

2. **dans certaines disciplines, un choix des proposés en dehors de la logique du fonctionnement de la classe exceptionnelle.** La classe exceptionnelle, dans le vivier 2, couronne la fin d'une carrière. En effet, à l'échelon dans lequel le reclassement fait arriver tous les collègues au vivier 2, elle peut être parcourue jusqu'au sommet du grade en 6 ans seulement : elle a donc été conçue pour être parcourue 6 ans environ avant la retraite. Au SNALC, nous ne sommes pas rigides : cela peut être 8 ans ou 9 ans, mais pas 15 ans.... De plus, comme le grade est à effectif bloqué, les promotions ne pourront être alimentées que par les départs en retraite, une fois la montée en charge achevée. Il faut donc promouvoir des collègues proches de la retraite, qui permettront une rotation rapide dans le grade. Dans quelques disciplines, on a fait tout l'inverse. Ainsi, en économie-gestion, aucun des 20 retraitables n'est proposé, mais un des plus jeunes du tableau est proposé. En Arts plastiques, ce sont les 2 plus jeunes qui sont proposés. Au vivier 2, c'est incompréhensible, et cela ne sera pas compris par les collègues. Aussi, nous vous proposerons de remplacer les plus jeunes collègues initialement proposés par des collègues de mérite comparable, mais beaucoup plus âgés. **Il en va de la crédibilité de l'Institution.**

Madame la Secrétaire générale d'académie, Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous vous remercions.

Pierre GOUGEON, Gwenola LE HOANEN
Commissaires paritaires académiques certifiés SNALC